

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 mars 2013
Affiché le 15 mars 2013

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : Mme PATRICIA MERCET

Présents : tous les membres

Ordre du jour

1. Dossiers d'urbanisme
2. Projet d'aménagement zone 2NA
3. Travaux de voirie : choix des entreprises
4. Projet d'aménagement Aire de Camping-cars
5. Bâtiment sanitaire : état d'avancement
6. Ouverture de crédits
7. Prévisions budgétaires pour 2013
8. Tarifs camping 2013
9. Bilan déneigement
10. Questions diverses

Adoption du dernier compte rendu, à l'unanimité

1. DOSSIERS D'URBANISME

- Lecture de la demande de M. ILLICETO, acquéreur d'une parcelle de 800m² sur la zone du château, situé en zone UB. Le COS sur cette zone est équivalent à 0,25%. Le projet de M. ILLICETO nécessiterait, soit une parcelle plus grande, soit une modification du POS (qui s'appliquerait alors l'ensemble du territoire en zone UB et UA)
Un nouveau plan de découpage sera établi par le géomètre, et sera présenté au prochain Conseil.
Aucun véhicule à fort tonnage, type ramassage des ordures ménagères, ne fréquentera la voirie, les poubelles seront ramassées en début du chemin d'accès, route de Malpas.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'achat d'une surface de terrain complémentaire, jouxtant la parcelle du lotissement « le château » afin d'obtenir une parcelle d'environ 950m².

- Abri de voiture non-conforme avec le Pos. Après une mise en demeure, lui imposant la régularisation de l'implantation de sa construction, une entente amiable semble pouvoir intervenir entre M. BEUCLER et les propriétaires riverains.

- Prise de compétence «SCOT » par la CCMO2L
La loi SRU de décembre 2000, a instauré le SCOT. (Document d'urbanisme planifiant le projet de territoire pour 10 ans et s'appliquant à l'échelle de plusieurs groupements de communes).
La Loi de Grenelle 2 précise que les communautés de communes ou communes de plus de 15 000 habitants qui ne seraient pas dotées d'un SCOT au 1^{er} janvier 2013, ne pourraient par la suite réviser ou modifier leurs documents d'urbanisme. Cette obligation de se doter d'un SCOT sera étendue à l'ensemble des communes et EPCI sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les élus du Haut Doubs ont proposé

- la mise en œuvre d'un SCOT sur le territoire du Pays du Haut Doubs.
- De transformer l'association structure porteuse du Pays du Haut Doubs en Syndicat Mixte dont l'une des compétences principales sera l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT.

Le Conseil Communautaire de la CCMO2L a adopté une délibération visant à intégrer la compétence SCOT dans ses statuts, il a par ailleurs modifié ses statuts en conséquence.

VOTE : le conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, approuve le transfert de compétence SCOT à la CCMO2L, ainsi que la modification des statuts de la CCMO2L.

2. PROJET D'AMENAGEMENT ZONE 2NA

Le conseil municipal examine le projet d'aménagement, élaboré par le cabinet ANDRE, pour la zone 2NA, en prévision de la création d'un futur lotissement de 8 parcelles.

Le bornage sera réalisé par Mme BETTINELLI, géomètre.

Cet aménagement permettrait à terme, un accès à la partie haute du cimetière. Ce futur lotissement sera desservi par une nouvelle voirie se raccordant à la rue de la Rochette, une liaison avec le chemin du Saugeon sera également réalisée.

Tous les points suivants ont été définis dans les règles (accès, voirie, structure de la voirie, alimentation en eau potable, défense incendie, réseaux eaux pluviales, eaux usées, téléphone, électricité, éclairage public, signalisation)

M. PRENOT-GUINARD, concerné par le projet se retire et ne participe pas aux débats et au vote.

VOTE : le conseil municipal par 9 voix pour et une contre,

Accepte le projet d'aménagement de la zone 2NA proposé par les copropriétaires.

Le conseil impose que les lotisseurs prévoient un aménagement canalisant au mieux l'eau sur la voirie, afin d'éviter les problèmes d'eau de ruissellement sur propriétés voisines ou sur le chemin de desserte.

Accepte la reprise de de la future voirie et des réseaux sous réserve que les prescriptions suivantes soient réalisées : bordures créées sur la voie montante, côté trottoir et un caniveau de type CC1 sur la voie transverse.

3. TRAVAUX DE VOIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le conseil approuve à l'unanimité, le choix de la commission d'ouverture des plis qui s'est réuni le 04/03/2013.

L'entreprise JEANNIN est retenue pour les travaux de voirie du lotissement route de Malpas pour un montant de 25600 €. Laurent MONDET est chargé de négocier le prix d'un ralentisseur et du revêtement enrobé avec le prestataire.

L'entreprise BONNEFOY est retenue pour la réfection de la montée du Saugeon pour un montant de 72 390€.

Les déblais seront déversés en partie route de Malpas sur la droite, pour fermer le chemin d'accès au barrage réalisé sur le ruisseau des Malpierrez.

Le site de stockage des déblais étant insuffisant par rapport au volume à extraire, il s'avère nécessaire de rechercher un autre lieu de dépôt.

4. PROJET D'AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CARS

La DSP contracté avec les délégataires du camping, pour l'encaissement des redevances de stationnement sur l'aire de camping-cars ne peut plus être renouvelée.

De nombreux camping caristes utilisent et profitent des services sans s'acquitter de la moindre redevance.

Afin de résoudre le problème et pour être équitable avec les différents utilisateurs, une borne de service et une barrière automatique seront installés.

Ces équipements seront gérés par une borne digicode à carte bleue.

Pour cette 1^{ère} tranche, le coût de ces équipements pose comprise, est estimée à 31 000€. Somme à laquelle il convient d'ajouter le relevé topographique, les raccordements VRD, les massifs en béton, bordures et la maîtrise d'œuvre.

Un aménagement de l'ensemble de la zone est envisagé, à long terme.

L'estimation des 2 tranches se situe à environ 125 000€ TTC.

D'autres devis seront demandés, auprès d'autres prestataires.

Un planning très serré devra être respecté, pour permettre l'ouverture au 1^{er} mai.

VOTE : un crédit de 53 800€ TTC est ouvert à l'unanimité pour la 1^{ère} tranche.

Le Maire est chargé de négocier avec l'entreprise afin que les travaux de la 1^{ère} tranche soient réalisés dans les plus brefs délais.

5. BATIMENT SANITAIRE : ETAT D'AVANCEMENT

Du fait des intempéries, le chantier des sanitaires est interrompu. L'entreprise PRINCE devrait couler les chapes jeudi 14 mars, puis poser le carrelage et les faïences. Les sanitaires ensuite seront installés. Le solde prévisionnel de 23 800 TTC, correspondant à l'enveloppe budgétaire votée en 2012. Les crédits sont reportés en 2013.

6. OUVERTURE DE CREDITS EN 2013 - REPORT DE 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme la poursuite des programmes suivants pour 2013 :

- 3^{ème} tranche de l'église pour 38 010€ h.t
- Toiture du camping pour 26 431€ h.t
- Sanitaires de l'aire de camping – cars pour 26 500€ h.t
- Création de 2 parcelles constructibles pour une estimation de 60 000 € h.t
- Informatisation de la mairie pour 2 000€ h.t

7. PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013

Le conseil municipal décide d'inscrire au prochain budget les projets suivants :

- 2^{ème} tranche de l'aménagement de l'aire de camping – cars.
- Voirie montée du Saugeon et lotissement route de Malpas

- Illuminations pour 3000€
- Réhabilitation de la Loge estimation de 6000€ (demandes de devis à faire)

8. TARIFS CAMPING 2013

Remarques : les délégataires n'ont pas respecté leurs engagements en ce qui concerne l'installation des chalets. Les délégataires installeront cette année des lodges.

Le conseil municipal doit valider les tarifs 2013.

VOTE : par 7 voix pour et 4 abstentions, le conseil valide les tarifs du camping pour 2013.

Une réunion est prévue jeudi 14 mars à 10 h.

9. BILAN DENEIGEMENT

A ce jour la commune a déjà engagé 9 800€ sans compter les prestations réalisées par l'employé communal.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal est défavorable à l'installation d'éoliennes
- Le camion pizza PETITE est autorisé à s'installer
- Un camion de tout venant sera livré afin d'aménager l'aire de retournement vers le dépôt des déchets verts.
- Les anciennes toilettes sont mises en vente au plus offrant
- Le ferrailleur de la Planée démontera et évacuera l'ancienne chaudière de l'église
- Tomas BOUCHET propose d'inscrire au budget la réfection des lavoirs et fontaines. Une somme devra être inscrite à cet effet, au budget primitif. Des devis seront demandés.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,

Suivent les signatures :

Jean - Pierre LANQUETIN	
Jean-Christian JACQUET	
Catherine ROBBE	
Laurent MONDET	
Thomas BOUCHET	
Patrick JEUNOT	
Patrick LIEGEON	
Patricia MERCET	
Robert PRENOT-GUINARD	
Georges REMONNAY	
Pascal RUBILONI	